

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°2024-1505

Maintenance du contrôle d'accès du centre Inria de Saclay

| | |
|-------------------------|---|
| Procédure | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptée <input type="checkbox"/> Formalisée |
| Périmètre du marché | <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional : Ile de France <input checked="" type="checkbox"/> Centre de recherche |
| Nature de l'achat | <input type="checkbox"/> Scientifique <input checked="" type="checkbox"/> Non scientifique |
| Code CPV | 50700000-2 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments. 42961100-1 Système de contrôle des accès |
| Code nomenclature Inria | D125 - Maintenance des équipements de sécurité (contrôle d'accès, clôtures,...) |

| | | |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|
|  | Date limite de remise des offres | Lundi 16 décembre 2024 à 12h00 |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|

Centre Inria de Saclay

1 rue Honoré d'Estienne d'Orves Bâtiment Alan Turing

91120 Palaiseau - France

Tél. : +33 (0) 1 72 92 59 00

www.inria.fr

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Identification du pouvoir adjudicateur | 3 |
| 2. Objet et caractéristiques du marché | 3 |
| 2.1 Objet..... | 3 |
| 2.2 Lieu d'exécution | 3 |
| 2.3 Forme du marché public et allotissement | 3 |
| 2.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations | 3 |
| 3. Conditions de la consultation..... | 3 |
| 3.1 Type de procédure | 3 |
| 3.2 Variantes..... | 4 |
| 3.3 Visite obligatoire sur site | 4 |
| 3.4 Délais de validité des offres..... | 4 |
| 3.5 Groupement d'entreprises..... | 4 |
| 3.6 Accès des candidats à la consultation..... | 4 |
| 4. Information des candidats..... | 4 |
| 4.1 Contenu des documents de la consultation..... | 4 |
| 4.2 Renseignements complémentaires | 5 |
| 4.3 Modification des détails du DCE | 5 |
| 5. Présentation des candidatures et des offres | 5 |
| 5.1 Pièce de la candidature | 5 |
| 5.2 Contenu des offres | 6 |
| 6. Critères d'attribution des offres | 6 |
| 7. Conditions de remise des offres | 7 |
| 7.1 Constitution des plis électroniques | 7 |
| 7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde | 7 |
| 7.3 Assistance au dépôt électronique | 8 |
| 8. Attribution et signature du marché | 8 |
| 8.1 Négociations | 8 |
| 8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu | 8 |
| 8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement | 9 |
| 8.4 Notification | 9 |
| 9. Modalités de financement | 9 |
| 10. Voies de recours | 9 |

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclay

Adresse : Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

2. Objet et caractéristiques du marché

2.1 Objet

Cette consultation a pour objet la réalisation de prestations de maintenance du contrôle d'accès du centre Inria de Saclay.

La description de la prestation et ses spécifications techniques sont indiquées dans le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement pour chaque lot.

Le marché est un marché de services.

2.2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

2.3 Forme du marché public et allotissement

Il prend la forme d'un accord-cadre mono attributaire « composite » correspondant pour partie à un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire pour la maintenance préventive et pour partie à bons de commande s'agissant de la maintenance corrective.

Le présent marché est non allotie car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

2.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations

Chaque marché est conclu pour une durée d'un an (12 mois) à compter de sa date de notification. Il est reconductible par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois. La durée maximum du marché est de 4 ans (48 mois).

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au mois de janvier 2024.

3. Conditions de la consultation

3.1 Type de procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique.

En cas d'infructuosité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6°) ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG « fournitures courantes et services (FCS)» (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Visite obligatoire sur site

Les candidats sont informés que la visite sur site est obligatoire dans le cadre de cette consultation, afin de prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site. L'attestation de visite signée est à joindre à l'offre.

Pour procéder à la visite, les candidats doivent envoyer une demande à stg-sif@inria.fr.

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressée à l'ensemble des candidats.

3.4 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.5 Groupement d'entreprises

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

3.6 Accès des candidats à la consultation

Inria ne retient que les interdictions de soumissionner obligatoires et générales prévues aux articles L.2141-1 à 11 du Code de la commande publique.

Lorsqu'un soumissionnaire est en situation d'interdiction obligatoire de soumissionner il est exclu de la procédure.

4. Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) dont l'attestation de visite en annexe,
- Le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement,
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) et le panier-type,
- Le cadre de réponse technique,
- Le formulaire de candidature.

4.2 Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

ATTENTION : pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

4.3 Modification des détails du DCE

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 Pièce de la candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Formulaire de candidature rempli en intégralité ;
- Certificats de qualification professionnelle et attestations de compétences.

Le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) est accepté en remplacement du formulaire de candidature. Il est disponible sur le service eDUME fourni gratuitement par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd>

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, la totalité des documents précités doit être transmise.

5.2 Contenu des offres

L'offre du candidat contient les documents suivants :

- Le **marché** valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement (AE) dûment rempli;
- Le **cadre de réponse technique** justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations dûment rempli;
- Le **bordereau de prix unitaires** (BPU) dûment rempli;
- Le **panier-type** dûment rempli;
- L'**attestation de visite**, le cas échéant ;
- La convention de groupement, en cas de groupement momentané d'entreprises ;
- Les déclarations de sous-traitance éventuelles.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

ATTENTION :

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC, CCP).

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

6. Critères d'attribution des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères suivants :

| CRITERES | PONDÉRATION |
|-----------------------------|-------------|
| Valeur technique de l'offre | 60 % |
| Prix | 40 % |

- Méthode de notation du critère de valeur technique de la prestation :

La qualité technique de l'offre notée sur la base de cinq sous-critères :

- **Sous-critère 1** : Méthodologie et organisation, notée sur 10 - Pondération 30 %
- **Sous-critère 2** : Moyens humains et qualifications, noté sur 10 - Pondération 20 %
- **Sous-critère 3** : Moyens matériels, noté sur 10 - Pondération 20 %
- **Sous-critère 4** : Prestations similaires effectuées par le candidat, noté sur 10 - Pondération 20 %
- **Sous-critère 5** : Dispositions prises pour l'exécution des prestations en faveur du développement durable et sociétal, noté sur 10 - Pondération 10 %.

- Méthode de notation du critère prix :

L'étude des prix porte :

- sur le prix forfaitaire annuel pour la maintenance préventive,
- sur les prix unitaires du bordereau de prix unitaires (BPU) pour les prestations à bons de commande.

1 - Prestation forfaitaire

Montant forfaitaire annuel HT indiqué dans le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement (AE)

Note obtenue = $80 \times (\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre notée})$.

2 - Prestations sur bons de commande

Montant du panier-type résultant de l'application des prix du bordereau de prix unitaire. Note obtenue = $20 \times (\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre notée})$.

La note du prix de chaque candidat est alors calculée à partir de la formule suivante :

= note obtenue pour la prestation forfaitaire + note obtenue pour les prestations sur bons de commande.

La note sur 100 ainsi obtenue sera ramenée sur la pondération de 40%.

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

7. Conditions de remise des offres

7.1 Constitution des plis électroniques

7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** (DC1, Acte d'Engagement, Mémoire technique...) ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- **Ne fournir que les documents demandés** à l'article 4 du présent Règlement de Consultation. Sont notamment exclus les documents commerciaux ;
- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros ». Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

7.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay - Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

« Procédure Inria Maintenance contrôle d'accès »

NE PAS OUVRIR

- COPIE DE SAUVEGARDE -

Nom de l'entreprise et son adresse

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les prérequis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07 ;
- ou par courriel à place.support@atexo.com

8. Attribution et signature du marché

8.1 Négociations

Inria attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. Inria se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire sous un délai fixé par Inria les pièces justifiant de sa situation sociale et fiscale, sauf si ces pièces ont été transmises au stade de la présentation de sa candidature ou offre ou si elles sont déjà déposées sur <http://www.e-attestations.com> :

- RIB où figure l'IBAN au nom de la société,
- Assurance responsabilité civile,
- Attestation de régularité fiscale (Impôt) ,
- Attestation de régularité sociale et de vigilance (URSSAF) de moins de 6 mois,
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail visé à l'article D.8254-2 du code du travail,
- Délégation de pouvoir.

Un formulaire « création fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créé dans l'outil de gestion financière d'Inria.

De même, un plan de prévention pourra être à compléter et signé par le candidat retenu.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement

La signature électronique est recommandée. Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS** conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1^{er} octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique RGS 2*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier l'acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

La signature du CCP valant acte d'engagement n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En revanche, elle devra intervenir avant l'attribution du marché.

Le CCP valant acte d'engagement est par la suite signé par le représentant d'Inria.

Pour les marchés passés selon la procédure adaptée, le délai de suspension ne s'applique pas.

8.4 Notification

La notification de chaque marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

9. Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

10. Voies de recours

| | |
|---|---|
| <u>Organe chargé des procédures de recours :</u> Tribunal administratif de Versailles 6 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES Tel: 01 39 20 54 00 Fax: 01 39 21 11 19 courriel: greffe.tal-versailles@juradm.fr URL: http://versailles.tribunal-administratif.fr/ | <u>Informations concernant les recours :</u> Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009 Ordonnance et décrets consultables sur le site http://www.legifrance.gouv.fr Fiche de synthèse disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611 |
|---|---|

ANNEXE DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(N°2024-1505)

Marché de maintenance du contrôle d'accès du centre Inria de Saclay

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné,

Certifie que M.....

Représentant la société.....

A participé à la visite des lieux organisée le, conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la procédure citée en titre.

Fait à Palaiseau,